

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 77 (1989)

**Heft:** 2

**Artikel:** Travail de bureau : les nouvelles techniques et les femmes

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-278961>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

SSR

## Un cactus pour Kaktus

(pbs) — Une émission de variétés de la TV suisse allemande porte le nom amusant de Spasspartout (« farce partout »). Dans le cadre de cette émission passe chaque mois une revue annoncée comme satirique, de 20 à 30 minutes, Kaktus.

Le 4 mai 1988, après un journal humoristique et des félicitations pour leurs 100 et 125<sup>es</sup> anniversaires au Parti socialiste et à la Croix-Rouge, Kaktus présente en succession 12 sketches groupés sous le titre « Printemps, coup de foudre, amour, sexe, pornographie ». L'intention était de montrer de façon amusante comment préjugés, clichés, doctrine religieuse ou habitudes sociales peuvent s'opposer aux besoins naturels comme l'amour et la sexualité.

Le curé Fuchs de Pfaffnau (LU) a porté plainte contre cette émission, invoquant le fait qu'elle ridiculisait l'Eglise catholique et ses desservants. L'autorité de surveillance a reconnu que le plaignant était justifié à se sentir personnellement atteint et donc à porter plainte.

Selon la concession de la SSR, celle-ci doit promouvoir les valeurs culturelles, spirituelles, éthiques, mais aussi contribuer au divertissement des téléspectateurs. L'autonomie de la TV ne doit pas être limitée par « une interprétation trop élastique de concepts juridiques encore mal précisés comme « les valeurs culturelles du pays ». Pour respecter les principes de notre Etat de droit, l'instance de surveillance se réfère aux valeurs inscrites dans la constitution : le respect de la dignité de la personne et de la liberté de croyance et de culte.

Tout producteur peut revendiquer le droit de s'exprimer de façon critique sur les différents aspects de la vie sociale et politique, culturelle ou religieuse, et cela même à l'encontre de l'opinion dominante ou d'institutions bien établies, sans exception par exemple l'enseignement de l'Eglise catholique dans le domaine de la sexualité.

Cependant, il y a des limites à cette liberté. Par sa décision



du 3 novembre 1988, l'autorité de surveillance a précisé qu'elles avaient été indûment franchies sur deux points :

— En parodiant la liturgie et en particulier la dernière parole du Christ sur la croix, « Tout est accompli », à propos de l'acte sexuel des deux amoureux, le producteur a heurté les chrétiens au point central de leur foi.

— En introduisant la violence dans la mise en scène de l'acte sexuel, il l'a banalisée à l'égard de la femme, alors qu'on cherche à protéger de la violence les groupes les plus vulnérables de la population : enfants, étrangers, etc., auxquels il faut adjoindre les femmes. L'autorité de surveillance ne peut ignorer la lutte actuelle des femmes contre une forme de violence qui les ravale au rang d'objets.

### Travail de bureau

## Les nouvelles techniques et les femmes

(pbs) Il faut le répéter au risque d'ennuyer :

1. Les rapports de la Commission fédérale pour les questions féminines sont intéressants et importants.

2. Tant que subsisteront les images stéréotypées des rôles masculins et féminins, il reste-

ra des inégalités de fait entre hommes et femmes.

3. Les métiers dits féminins et la formation insuffisante des femmes conduisent celles-ci dans des culs-de-sac.

4. Il y a encore pour les femmes une incompatibilité difficilement surmontable entre la vie familiale et la vie professionnelle.

C'est ce que prouve le dernier rapport de la CFQF\*. Il étudie les conséquences pour les femmes de la « technicisation » des travaux de bureau à la suite de l'introduction de machines de traitement de texte et, partiellement, d'ordinateurs personnels. On peut penser que l'étude demandée à l'Institut d'organisation industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich porte sur un champ relativement restreint, mais il faut se souvenir que les travaux de bureau, qui occupent 37,1 % des femmes, sont au premier rang des dix professions les plus fréquemment choisies par elles.

Mme Carin Mussmann a analysé, par questionnaires et interviews individuels et de groupes, la situation dans trois entreprises typiques. Elle a classé les employées de bureau en trois groupes selon leur formation et leur emploi : secrétaires n'ayant eu qu'une formation accélérée, employées de bureau et de commerce ayant fait un apprentissage, secrétaires de direction. Elle a distingué quatre types d'organisation du travail selon leur degré de « hiérarchisation ».

Avec toutes ces variables, avec le caractère subjectif des expériences vécues par chaque femme et leurs impressions souvent contradictoires, il est difficile de donner une réponse précise et surtout unique à la question fondamentale : les femmes sont-elles perdantes ou gagnantes avec les nouvelles techniques ?

Elles peuvent être gagnantes si elles ont une formation de base suffisante et si leur initiation aux nouvelles techniques a été faite avec suffisamment de soin et d'attention. Elles sont souvent perdantes, car les nouvelles techniques et la nouvelle organisation du travail sont introduites sans qu'il y ait eu consultation, dialogue entre patron et employées.

Mon impression générale et toute personnelle est que si l'instrument de travail a chan-

gé, le travail lui-même n'a guère changé. Dans la grande majorité des cas, les secrétaires restent des exécutantes, dont la situation dépend de ce qu'est leur chef : la place de celui-ci dans l'organigramme de l'entreprise, son attitude vis-à-vis de ses subordonnés/ées. Le statut de secrétaire, auquel aspirent tant de jeunes filles, offre, même avec les nouvelles techniques, peu de chances d'avancement, il aboutit généralement à une impasse.

Seules les femmes qui s'engagent totalement dans leur travail, s'identifient aux besoins et aux exigences de leur chef, acceptent un effort supplémentaire de formation continue, c'est-à-dire les secrétaires de direction atteignent un niveau de travail qui leur assure satisfaction et développement personnel. Mais c'est au prix de sacrifices du côté de la vie familiale : quasiment toutes celles qui ont été interrogées ont renoncé à avoir des enfants.

Quelques timides essais avec des horaires flexibles ou la décentralisation du travail par des bureaux satellites n'ont pas encore apporté de réponse aux problèmes existentiels de la double tâche des femmes. Ni n'en apporteront à elles seules, si utiles soient-elles, les mesures concrètes et ponctuelles que suggère la CFQF en conclusion du rapport de Mme Mussmann. Il y faudra surtout un changement général d'attitude à l'égard du travail féminin, dans la société et dans la famil-

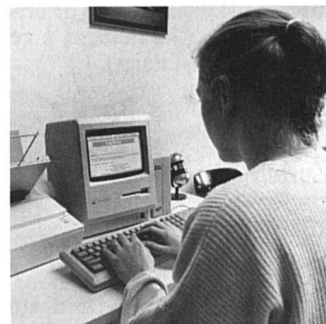


Photo Hélène Tobler.

le, et chez les femmes elles-mêmes : qu'elles apprennent à planifier leur vie à long terme et qu'elles prennent davantage confiance en elles-mêmes et en leurs capacités.

\* Effets des nouvelles techniques sur les emplois des femmes dans les bureaux et dans l'administration, 160 pages, Fr. 19.— Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.